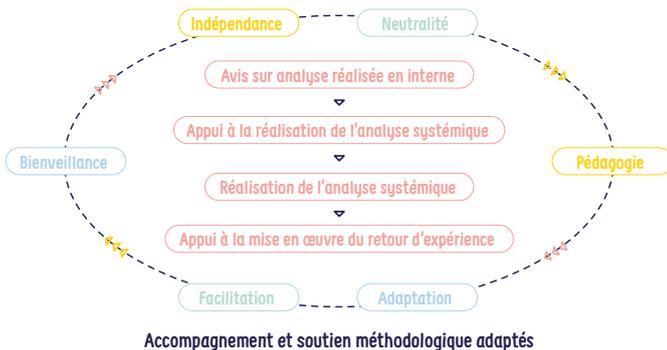


En 2017, conformément au décret du 25 novembre 2016^[4], QualiREL Santé a été nommée Structure Régionale d'Appui (SRA) à la Qualité des soins et la Sécurité des Patients par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire. Afin de remplir ses missions d'appui aux organisations, établissements, services et professionnels concernant l'analyse approfondie des causes des événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) déclarés sur le portail national de signalement, QualiREL Santé s'est doté d'une « Mission EIGS ».

Cette Mission EIGS s'appuie sur les missions socles de QualiREL Santé pour promouvoir une culture juste de la sécurité des soins partagée dans le domaine des soins et de contribuer à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins, notamment au travers de :



POUR QUOI FAIRE ?



- ✓ La mise en œuvre d'actions de sensibilisation et/ou d'ateliers thématiques à la structuration, au signalement et à l'analyse approfondie des causes des EIGS,
- ✓ L'appui méthodologique aux équipes de soins pour la mise en œuvre de solutions pour la sécurité des soins dans les pratiques,
- ✓ La capitalisation et le partage des enseignements issus des analyses des EIGS portés à la connaissance de QualiREL Santé,
- ✓ L'apport d'éléments d'aide à la décision dans la politique de sécurité des soins de la région Pays de la Loire.

Comment ?

- ▶ L'appui rentre dans le cadre d'une mission régionale indépendante et financée par l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire,
- ▶ L'appui est formalisé par la signature d'une charte qui en pose les principes fondamentaux et les engagements réciproques,
- ▶ Les intervenants de QualiREL Santé sont des facilitateurs et ne se substituent pas aux compétences et à la responsabilité des acteurs internes,
- ▶ L'appui de QualiREL Santé s'attache à s'adapter aux organisations : appui téléphonique, déplacement sur site, échanges mails, etc.

